(N° 17.)

Chambre des Représentants.

Séance du 6 Novembre 1867.

Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1868 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. **DESCAMPS**.

Messieurs,

Le budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1868 s'élève à la somme de 787,200 francs, dépassant ainsi de 50,000 francs, le chiffre du budget de 1867.

Cette différence s'applique uniquement au chapitre des remboursements. Bien que les crédits demandés ne soient basés que sur des prévisions assez éventuelles. l'augmentation proposée a pour but de mettre en rapport avec les faits, le crédit relatif aux restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc.

Les non-valeurs et remboursements étant variables, le projet de budget porte que les crédits ne sont pas limitatifs, afin d'éviter de devoir demander des crédits supplémentaires si les besoins du service dépassaient les prévisions.

Toutes les sections ont donné leur adhésion à ce projet, et la section centrale a l'honneur de vous en proposer également l'adoption.

Le Rapporteur,
J. DESCAMPS.

Le Président,
A. MOREAU.

(1) Budget n° 106, VIII (session de 1866-1867).

(2) La section centrale, présidée par M. Moreau, était composée de MM. Bricoult, Jouret, de Macar, Broustin, Descamps et Warocqué.